



RÈGLEMENT

PÉPITES DES PÉPITE 2022

Depuis sa naissance en 2014, le dispositif Pépité a pour objectif de développer l'Esprit d'Entreprendre chez les jeunes. Plus de 21 000 Étudiants-Entrepreneurs ont bénéficié du (SNEE) et été accompagnés sur le projet entrepreneurial. Parmi eux, tous ont développé de nombreuses compétences en travaillant dans cette démarche entrepreneuriale. Si certains sont, depuis, passés à une nouvelle aventure, pour développer une autre idée ou rejoindre une structure, certains entrepreneurs ont fait grandir leur projet. Le réseau Pépité veut célébrer ces belles histoires en les mettant en lumière.

Pour cette 6^e édition, le salon Viva Technology est l'événement incontournable qui réunit grands groupes et start-up autour de l'ensemble des thématiques de l'innovation. C'est au cœur de cet événement que se tiendra la cérémonie Pépites des Pépité. Elle donnera la parole aux entrepreneurs issus du réseau Pépité et connectera tout l'écosystème.

Structure organisatrice

La Fondation FNEGE, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 15 mai 1958, dont le siège social est situé au 2 avenue Hoche 75008 PARIS.

Numéro SIREN 784 855 553, représentée par Valérie FOURCADE, Directrice exécutive.

La FNEGE accompagne le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) dans la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'esprit d'entreprendre chez les étudiants. Son action est plus particulièrement focalisée sur l'animation du réseau Pépité, en charge de développer le Statut National Étudiant-Entrepreneur et d'accompagner les jeunes entrepreneurs dans leur projet. La FNEGE met ses actions au service du réseau des Pépité sous la marque **Pépité France**, dont l'usage lui a été concédée par le Ministère.

Article 1 : Objectif de la Cérémonie

L'objectif de la Cérémonie est de sélectionner des entrepreneurs ou des repreneurs afin de leur permettre de présenter leur entreprise durant un Pitch Contest en présence du réseau de Pépité France, composé d'investisseurs et de représentants de grandes entreprises sur le salon Viva Technology 2022.

L'évènement Pépites des Pépité a pour ambition de mettre en avant des parcours entrepreneuriaux pour célébrer à la fois des personnes et des projets qui incarnent les plus belles histoires du réseau Pépité.

Il s'agit de valoriser ces entrepreneurs et repreneurs, et d'inspirer tous les porteurs de projet du réseau et au-delà. Pépites des Pépité est ainsi un temps fort qui fédère autour de réussites et de valeurs partagées.

Article 2 : Éligibilité et inéligibilité à la Cérémonie pépites des Pepite

Peut se porter candidat à ce prix, toute personne titulaire du Statut National Étudiant-Entrepreneur ou alumni du réseau Pépité.

Le candidat doit représenter une entreprise qui a clôturé au moins une activité comptable et avoir été immatriculée après le 1^{er} janvier 2012.

Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule candidature. Si l'entreprise est portée par plusieurs personnes (équipe), le candidat doit l'indiquer dans le dossier de candidature et décrire les personnes de l'équipe conformément à l'article 10 du présent règlement.

Les lauréats des éditions précédentes de Pépites des Pépites ne sont pas éligibles.

Article 3 : Présentation des entreprises

Les candidats doivent présenter une description de leur entreprise ou de reprise d'entreprise suivant le plan du formulaire de candidature dont les modalités sont définies à l'article 10 du présent règlement.

Les candidats doivent décrire de manière complète et sincère la situation de leur entreprise. Le non-respect de cette disposition peut conduire à une annulation de la candidature.

Article 4 : Critères de sélection

L'évaluation des projets s'appuie sur l'analyse combinée de différents critères :

- **3 indicateurs de développement économique et financier :**

- Le nombre d'emplois créés en CDD, CDI, contrat d'apprentissage et de professionnalisation, ainsi qu'en service civique à la clôture de l'exercice comptable 2021 ;
- Le chiffre d'affaires à la clôture de l'exercice comptable 2021 ;
- Le total de l'actif à la clôture de l'exercice comptable 2021 ;

Les vérifications seront réalisées sur la base des pièces transmises : liasse fiscale, attestation comptable, et tout autre document pertinent..

- **1 critère d'impact positif (social ou environnemental)**

Le candidat devra faire état de l'impact positif recherché et atteint par son entreprise.

Le candidat devra décrire cet impact et pourra en attester via des éléments de mesure d'impact et tout autre justificatif étayant sa déclaration et joint à sa candidature.

Article 5 : Pré-sélection

Pépité France pré-sélectionne, sur la base des 3 critères objectifs de développement, les 30 meilleures candidatures.

Les projets candidats seront analysés à partir des candidatures déposées via le [formulaire en ligne](#).

Pépité France annoncera par courriel aux 30 (TRENTE) entreprises retenues leur pré-sélection, au plus tard le **15 avril 2022**.

Article 6 : Jury de sélection

Parmi les 30 entreprises pré-sélectionnées, un jury de sélection désignera 10 lauréats, départagés sur la base du critère d'impact.

Le jury de sélection est composée de la manière suivante :

- Cabinet de la Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation : Alain Asquin, Conseiller en charge de l'innovation et des entreprises
- MESRI : Hélène Robic ou Laurent Gheleys
- Partenaires stratégiques de Pépité France : Valérie Gaudart (Engie) Emilie Petit (Banque Populaire), Neila Tabli (Bpifrance Création), Ilhem Alleaume (L'Oréal)
- Délégués nationaux des directeurs de Pépité : Grégory Hebingier (Pépité ETENA), Pascale Brenet (Pépité Bourgogne Franche-Comté)

Les membres du jury pourront se faire représenter.

Il sera animé par l'équipe de la FNEGE qui facilitera les échanges, répondra aux questions, mais ne prendra pas part aux votes.

Pépité France annoncera par courriel aux 10 (DIX) entreprises lauréates leur sélection, au plus tard le 30 avril 2022.

Les résultats de la sélection ne seront rendus publics qu'au moment de la cérémonie et seront publiés par Pépité France, sur les pages internet dédiées à l'évènement et sur les réseaux sociaux, et dans des supports de communication en lien avec l'évènement.

Article 7 : Engagement des candidats et des lauréats

Les candidats et les lauréats à la Cérémonie s'engagent à répondre aux sollicitations de Pépité France pour la bonne étude des candidatures et la bonne organisation de la Cérémonie.

Les lauréats s'engagent également sur leur honneur quant à la véracité des éléments transmis et notamment des éléments de preuves et pièces justificatives venant à l'appui de la candidature.

Les lauréats s'engagent à garder confidentiels les résultats du jury. Les lauréats pourront communiquer sur les résultats seulement une fois que Pépité France les aura rendus publics.

De plus, les lauréats de la Cérémonie s'engagent à être présents lors des prises de parole prévues au salon Viva Technology le **mercredi 15 juin 2022 de 16h30 à 18h**. Le cas échéant, ils s'engagent à en avvertir Pépité France le plus tôt possible et à se faire représenter.

Article 8 : Information et communication

Les candidats et les lauréats autorisent Pépité France, Viva Technology et ses partenaires à publier, dans le cadre des actions d'information et de communication liées à la Cérémonie Pépites des Pépité, y compris sur leur site internet, leur :

- Nom(s)
- Prénom(s)
- Description non confidentielle de leur projet (section « Informations publiques ») indiquée dans le questionnaire en ligne de candidature

Ces informations font l'objet d'un traitement informatique dans le respect de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à Pépité France : contactpepите@fnege.fr

Les candidats peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Article 9 : Confidentialité

Pépité France s'engage à garder confidentielle toute information identifiée comme telle sur le questionnaire de participation relative aux entreprises candidates.

Article 10 : Processus de participation

La candidature à la Cérémonie est gratuite et sans obligation d'achat.

Le présent règlement et l'accès au formulaire de candidature en ligne sont disponibles pendant la période d'ouverture des candidatures sur la [page dédiée](#) du site www.pepите-france.fr

Les dossiers de candidature, constitués selon les indications données à l'article 3 du présent règlement, doivent être adressés exclusivement via le formulaire de candidature en ligne.

Article 11 : Date limite de dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être déposées exclusivement via le formulaire de candidature à partir du **07 mars 2022**. Les pièces complémentaires seront uniquement demandées aux lauréats (logo, Kbis, liasses fiscales, etc.).

La date limite de réception des candidatures est fixée au dimanche **10 avril 2022 inclus (23h59)**.

Article 12 : Acceptation du règlement

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.

Article 12 : Dotations et mode de remise

Les lauréats bénéficieront :

- d'une couverture médiatique lors de la Cérémonie, qui sera également retransmise en live et disponible en replay ;
- de pass d'entrée pour Viva Technology 2022 (pour le lauréat et une personne de son équipe) ;
- d'un compte entrepreneur sur la plateforme de Viva Technology leur permettant d'être référencé parmi les entreprises présentes, d'être éligible à certains concours, et d'accéder aux prises de rendez-vous et opportunités de business
- d'opportunités du réseau de partenaires entreprises de Pépité France, sous réserve d'appréciation de leur part ;



- d'une présence, si possible, sur le stand d'un partenaire présent sur Viva Technology
- de visibilité grâce à des partenaires média de Pépité France qui mettront en lumière les lauréats